

**COMPTE RENDU PARTIEL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016**

L'an 2016, le 10 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 4 novembre 2016, s'est légalement réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Pouvoirs : 3

**Etaient Présents** : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Rémi JAVOY

**Pouvoirs** :

Stéphane MAROIS donne pouvoir à Martine BAUDOIN ; Katia COURTOIS donne pouvoir à Francis CROCHET ; Fabrice AUFFRET donne pouvoir à Christophe DESCHAMPS

\*\*\*\*\*

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2016.

**2016/41 – Création d'une structure intercommunale de type « Syndicat mixte » pour prendre en charge la gestion de la fourrière animale**

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale, et d'adopter, sans modification, le projet de statuts du syndicat, présenté en annexe de la délibération.

**2016/42 – Consultation des collectivités membres sur la dissolution du SICALA (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Loire et de ses affluents)**

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à la dissolution, au 31 décembre 2016, du SICALA, dont elle est membre.

**2016/43 – Consultation des collectivités membres sur les conditions financières de liquidation du SICALA**

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature de la convention de liquidation du SICALA, annexée à la délibération.

**2016/44 – Adhésion de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA) au Syndicat mixte ouvert Agence Loiret Numérique**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de l'adhésion de la CCVA à l'Agence Loiret Numérique, prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

**2016/45 – Instruction des actes et autorisations pris en Application du Droit des Sols (ADS) ; Convention de service commun entre la CCVA et la commune de Mézières-lez-Cléry**

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident : - de se doter, avec la CCVA et les communes membres qui le souhaitent, d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisations, pris en Application du Droit des Sols ; - de confier au SADSI (Service d'Application du Droit des Sols Intercommunautaire), l'instruction des Permis de Construire, Permis de Construire modificatif, Permis d'Aménager, Permis d'Aménager modificatif, Certificat d'Urbanisme opérationnel ; - de conserver l'instruction par la commune des Déclaration Préalable sans création de surface, Déclaration Préalable créant de la surface, Déclaration Préalable créant de la surface non taxable, Permis de Démolir, Certificat d'urbanisme d'information ; - d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de service commun entre la CCVA et la Commune.

Fait à Mézières-lez-Cléry, le 15 novembre 2016

Le Secrétaire de séance,

  
Romuald GENTY



Le Maire,

  
Danielle COROLEUR



Affiché le .....17 NOV. 2016.....

Retiré le .....